

Le mot varangue dans un descriptif est-il contractuel?

Par Ramathon, le 07/05/2010 à 01:31

Bonjour,

J'ai acheté sur plan un appartement qui est actuellement en voie d'achèvement; sur le descriptif qui m'a été fourni dans mon dossier, de cet appartement, outre le séjour, la cuisine, etc... apparaît le mot varangue, désignant une surface de 44m². Or, en visitant l'appartement, j'ai découvert que cette surface me serait livrée non couverte. A mes interrogations, le constructeur répond que "la mention relative à la varangue ne porte pas d'indication de couverture" Il ajoute que l'assemblée des copropriétaires pourra m'autoriser à couvrir cette surface, à mes frais, bien entendu, dans un style conforme à l'ensemble du bâtiment. Or, je sais que le mot varangue désigne bien une véranda couverte. Que me conseillez-vous de faire? Merci d'avance

(Littré, page 4503:)

varangue (va-ran-gh'), *s.f.* Terme de marine. Pièce de bois courbe qui, par son milieu, se fixe sur la quille et sert de base aux allonges dont se compose le couple.//...

-ETYM. Esp. *varenga*, la quille d'un navire, du suéd. *vrängar* (au pluriel), côtes d'un vaisseau. *(la France n'est pas un pays exotique)*